

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VALRETRAITE 3 (FR0007457825)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif, sur la durée minimale de placement recommandée, de maximiser la performance en investissant sur les marchés de taux et sur les marchés d'actions en lignes directes et via des OPC.

Le FCP est géré activement. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Caractéristiques essentielles du FCP : L'objectif du FCP est atteint au travers d'une gestion discrétionnaire de l'allocation d'actifs entre les marchés d'actions et les marchés de taux européens et internationaux et la sélection des valeurs. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : l'allocation stratégique, l'allocation tactique, la sélection des titres ou des OPC ou fonds d'investissement et la construction du portefeuille.

Le FCP est exposé en direct et/ou via des OPC ou fonds d'investissement entre :

- 0% et 100% de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en Euro et/ou en devises, émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE, ou non réglementé dans la limite de 10% maximum de l'actif net. La sensibilité obligatoire du portefeuille pourra varier entre 0 et 8. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation minimale Ba3 (Moody's) et/ou BB- (Standard & Poor's) et celle des instruments du marché monétaire d'une notation minimale P2 (Moody's) et/ou A2 (Standard & Poor's). L'ensemble des titres notés de Ba1 et/ou BB+ à Ba3 et/ou BB- (catégorie « spéculative ») ne représentera pas plus de 20% de l'actif net. Les agences retenues pour la définition des notations sont les agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch. En cas de différence de notation entre les trois agences, la notation la plus favorable sera systématiquement retenue.

Si entre plusieurs titres émis par la société cotée, le choix de ces titres s'avère plus pertinent pour réaliser l'objectif de gestion le FCP peut également investir en obligations convertibles.

- 0% et 50% de l'actif net sur les marchés d'actions internationales.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le FCP aux risques de taux, actions, change et indices. L'exposition qui peut résulter de l'emploi d'instruments dérivés ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 20% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts la veille de la date de chaque valeur liquidative jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la prochaine valeur liquidative et seront réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de la part. La valeur liquidative est datée du lundi ou, lorsque ce jour est férié, le jour de bourse précédent ainsi que l'avant dernier jour de Bourse précédant le dernier jour du mois et est calculée le lendemain.

Affectation des sommes distribuables : résultat net et plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,52% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

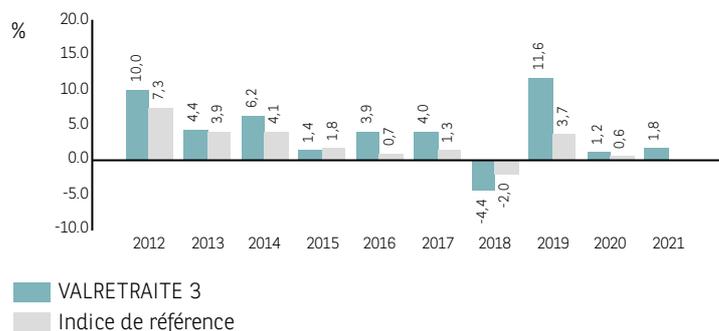
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 24 avril 1990;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 octobre 2022.

